



## Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du lundi 7 novembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Comme chaque année, vous nous réunissez aujourd'hui afin d'examiner les promotions des enseignants du 1<sup>er</sup> degré du département. Depuis toujours, le SE-UNSA dénonce un système d'avancement profondément injuste et inéquitable. En effet, les 3 rythmes en vigueur, Grand-Choix pour les plus « méritants », Choix pour les « méritants » et Ancienneté pour les autres pouvaient engendrer un écart de 10 ans pour intégrer le 11<sup>ème</sup> échelon (soit plusieurs dizaines de milliers d'euros...) entre deux collègues ayant débuté leur carrière la même année. Avec la mise en œuvre des mesures Parcours Professionnels Carrière et Rémunération à la rentrée 2017, cet écart de 10 années se retrouve divisé par 5 puisqu'un maximum de 2 ans pourra désormais séparer ces 2 collègues avant l'accès au dernier échelon de la classe normale. Le SE-Unsa salue très clairement cette avancée à laquelle on peut ajouter l'accès pour tous à la Hors-Classe pour les collègues ayant déroulé une carrière complète ou encore l'augmentation des bornes indiciaires. C'est donc clairement une amélioration concrète en termes de rémunération pour tous les enseignants qui se profile à travers l'application de ces mesures. Certes, on peut toujours dire que cela n'est pas suffisant et que la France n'a pas encore rattrapé tout son retard en la matière par rapport aux autres pays de l'OCDE. Cependant, le SE-Unsa peine à comprendre la posture de certaines organisations syndicales qui affirment que refuser cette avancée maintenant permettra d'obtenir plus lors de négociations avec un prochain gouvernement. En effet, pour le SE-UNSA, en adoptant cette position, le risque serait grand pour plusieurs générations d'enseignantes et enseignants de se retrouver telle sœur Anne, à ne rien voir venir...

PPCR, c'est également une refonte de l'évaluation des enseignants avec la disparition d'un élément dont la subjectivité était également dénoncée par le SE-Unsa depuis de nombreuses années, à savoir la note. L'évaluation positive, tant vantée en ce qui concerne nos élèves, va donc enfin pouvoir s'appliquer aux enseignants qui, comme les élèves, devront donc en tirer un bénéfice professionnel.



Pour autant, toutes ces « bonnes nouvelles » évoquées précédemment se heurtent à une situation actuelle que l'on peut considérer comme critique si on se réfère au sentiment de mal-être professionnel en ce début d'année scolaire que de très nombreux enseignants du département ont rapporté aux délégués du personnel du SE-Unsa. Livret Scolaire Unique, dossier de suivi de l'élève en difficulté, nouveau fonctionnement des ULIS-école, formation continuée de circonscription via GAIA, mise en place de la bilangue, multiplication des réunions de directeurs sur invitations à l'initiative des IEN, conseils « écoles-collège » avec maintenant la participation d'enseignants du primaire aux conseils de classe de 6<sup>ème</sup>, ... tel pourrait être l'inventaire à la Prévert de cette rentrée 2016 à l'aune de la Refondation de l'École.

Le SE-Unsa le réaffirme ici, cette Refondation était nécessaire lorsque l'on repense à la situation exsangue de l'Education Nationale en 2011. Le SE-Unsa revendique également ouvertement sa participation à cette Refondation et à la philosophie de celle-ci et assume en conséquence son application. Cependant, on mesure aujourd'hui l'ampleur du chantier ainsi que le chemin qui reste à parcourir avant que cette application de textes législatifs n'apporte le bénéfice souhaité au système et à nos élèves. Il ne faudrait donc pas qu'une mise en œuvre au pas de charge dont nombre d'enseignants peinent à saisir le sens n'aboutisse à une dérive bien connue du système éducatif français : une surenchère administrative déconnectée de la réalité du terrain.

Trop nombreux sont les témoignages d'enseignants qui vivent mal le fait que bien faire son travail aujourd'hui signifie davantage passer du temps à cocher des cases dans des tableaux à l'occasion de concertations diverses au détriment de leur temps de préparation de classe qu'ils ont le sentiment de négliger. Le SE-Unsa de la Somme tient donc, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à vous alerter sur cette réalité et vous invite à en tenir compte, et ce dans l'intérêt du service public d'éducation auquel nous sommes, comme vous, tant attachés. En effet, le risque est grand de voir ces mêmes enseignants basculer du mal-être à la mise en congé de maladie.

Car oui, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les enseignants ont besoin de temps. Du temps pour s'approprier les nouveaux programmes, du temps pour s'approprier sereinement le Livret Scolaire Unique une fois l'efficacité de celui-ci concrétisée : Madame la Ministre s'est d'ailleurs exprimée dans ce sens dans un courrier adressé au SE-Unsa dernièrement en écrivant que l'utilisation de cet outil ne pouvait être imposée aux enseignants avant la fin de l'année scolaire. Du temps pour expliquer aux parents d'élèves une mise en œuvre de l'enseignement de l'allemand à géométrie variable avec une organisation qui semble davantage relever à maints endroits du bricolage statistique que de l'offre pédagogique pertinente. Un exemple parmi tant d'autres sur le sujet : « Pourquoi mon enfant en CM2 ne pourra-t-il pas intégrer la classe bilangue du collège de secteur alors que s'il était inscrit dans l'école du village voisin, cette possibilité lui serait offerte ? ». De même, de nombreux professeurs des écoles du département ont découvert cette année qu'ils avaient la capacité de délivrer leur enseignement en anglais. Nul besoin de parler couramment anglais, donc, contrairement à leurs homologues du second degré pour lesquels il est clairement vérifié qu'ils soient bilingues avant de les autoriser à

enseigner leur discipline dans une langue étrangère. Du temps pour assister aux réunions sur invitation en dehors du temps de service pour les directeurs d'école alors que ces réunions étaient jusque l'an passé inscrites dans les 18 heures de formation continue. Etc...

Bien sûr, le cadre des 108 heures est régulièrement rappelé, par exemple lorsqu'on demande aux enseignants de cycle 3 de participer aux conseils de classe du collège, même lorsque seuls 1 ou 2 de leurs anciens élèves sont effectivement inscrits dans la classe de 6<sup>ème</sup> concernée. Nos collègues s'interrogent cependant sur les choix qu'ils vont devoir faire puisqu'il est évident que ce seront autant de conseils de maîtres et/ou de cycle auxquels ils ne pourront pas participer dans l'année scolaire.

En effet, nous vous rappelons que les 108 heures sont annuelles et non mensuelles...

Nous pourrions développer bien d'autres points. Aussi, nous ne sommes pas dupes du fait que ceci n'est souvent que l'expression de demandes ministérielles qui semblent croître dans un contexte politique qui ne peut être caractérisé par la sérénité. Mais le SE-Unsa tient à le rappeler en ce territoire agricole, « mettre la charrue avant les bœufs » n'a jamais permis d'avancer.

Pour conclure, la formation continue étant également à l'ordre du jour de cette CAPD, le SE-UNSA reconnaît que le plan proposé cette année était plus étoffé que le précédent. Cependant, force est d'admettre que nous sommes encore loin de l'expression de la priorité donnée à la formation par la Refondation. Vous nous avez régulièrement indiqué, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que les moyens dont vous disposiez notamment en termes de remplacement ne vous permettaient pas de créer une brigade dédiée à la formation. Pour le SE-Unsa, cette création est pourtant indispensable au développement de la formation continue et c'est pourquoi notre organisation participe activement aux discussions en cours à propos de la gestion des moyens de remplacement suite aux déclarations de Madame la Ministre mettant à mal la spécificité fonctionnelle des catégories de remplaçants.